

**Annexe à la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2023 fixant les tarifs municipaux
du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023**

CULTURE

I. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

A. Musique (Tarifs trimestriels)

Réduction tarifaire de 20% accordée à partir du 2^{ème} inscrit de la même famille au conservatoire.
Réduction tarifaire de 50% accordée aux musiciens de l'ACSF inscrits au conservatoire.

	Etudes cycle 1 et Musique autrement	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3	Eveil et initiation
Q1	7,76 € à 21,17 €	9,11 € à 24,48 €	10,39 € à 28,64 €	5,79 € à 12,47 €
Q2	21,18 € à 32,12 €	24,49 € à 38,35 €	28,65 € à 44,10 €	12,48 € à 19,17 €
Q3	32,13 € à 44,20 €	38,36 € à 51,98 €	44,11 € à 59,80 €	19,18 € à 25,99 €
Q4	44,21 € à 68,35 €	51,99 € à 80,40 €	59,81 € à 92,46 €	26,00 € à 40,20 €
Q5	68,36 € à 105,54 €	80,42 € à 124,17 €	92,47 € à 142,76 €	40,21 € à 55,19 €
Q6	105,55 € à 121,06 €	124,18 € à 142,41 €	142,77 € à 163,77 €	55,20 € à 64,09 €
Plafond	121,06 €	142,41 €	163,77 €	64,09 €
Sans quotient	139,95 €	165,39 €	190,85 €	74,75 €
Hors commune	155,87 €	182,88 €	209,94 €	82,71 €

Chorale / Atelier comédie musicale : forfait trimestriel de 26 €

Musique à long terme : forfait trimestriel de 53.10 €

Stages DJ, Musique Assistée par Ordinateur 3h00 :

1 Session d'une demi-journée : 3 €

2 Sessions d'une demi-journée : 5 €

3 Sessions d'une demi-journée : 8 €

B. Danse (Tarifs trimestriels)

	Etudes cycle 1 et Danse autrement	Etudes cycle 2	Etudes cycle 3	Eveil et initiation
Q1	6,50 € à 15,56 €	7,73 € à 18,58 €	9,18 € à 21,17 €	5,79 € à 12,47 €
Q2	15,58 € à 27,47 €	18,59 € à 31,97 €	21,18 € à 37,07 €	12,48 € à 19,17 €
Q3	27,48 € à 39,01 €	31,98 € à 45,50 €	37,08 € à 51,98 €	19,18 € à 25,99 €
Q4	39,02 € à 56,96 €	45,51 € à 67,00 €	51,99 € à 77,08 €	26,00 € à 40,20 €
Q5	56,97 € à 70,35 €	67,01 € à 82,78 €	77,09 € à 95,17 €	40,21 € à 55,19 €
Q6	70,36 € à 79,04 €	82,79 € à 92,55 €	95,18 € à 106,82 €	55,20 € à 64,09 €
Plafond	79,04 €	92,55 €	106,82 €	64,09 €
Sans quotient	90,54 €	108,16 €	124,03 €	74,75 €
Hors commune	99,88 €	119,29 €	136,76 €	82,71 €

II. MAISON DES ARTS PLASTIQUES

A. Ateliers (Tarifs trimestriels)

Réduction tarifaire de 20% accordée à partir du 2ème inscrit de la même famille.

	1h		2h		3h	
Q1	3,27 €	à 7,82 €	6,16 €	à 14,20 €	9,22 €	à 21,27 €
Q2	7,83 €	à 13,80 €	14,21 €	à 24,84 €	21,28 €	à 37,26 €
Q3	13,82 €	à 19,60 €	24,85 €	à 34,83 €	37,27 €	à 52,25 €
Q4	19,61 €	à 28,61 €	34,84 €	à 51,63 €	52,26 €	à 77,44 €
Q5	28,62 €	à 35,34 €	51,64 €	à 63,35 €	77,45 €	à 95,03 €
Q6	35,35 €	à 39,61 €	63,36 €	à 71,56 €	95,04 €	à 107,34 €
Plafond		39,61 €		71,56 €		107,34 €
Sans quotient		45,23 €		82,70 €		124,02 €
Hors commune		49,88 €		91,17 €		136,76 €

B. Stages (Tarifs forfaitaires)

Atelier découverte - 6h (6h sur une journée) : 12 €
 Atelier découverte - 3h (3h sur une journée) : 6 €
 Atelier découverte - 2h (2h sur une journée) : 4 €
 Stage hebdomadaire (5 x 3h) : 25.50 €
 Stage d'art numérique pour enfants/ados (3h) : 6 €
 Stage du week-end Arts numériques/Arts plastiques (2 x 6h) : 25.80 €

III. MÉDIATHEQUE

La non-restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

Les DVD étant soumis à des droits spécifiques, un forfait de 30 € est demandé.

Tarif de 0,50 € ou de 1€ pour la vente de documents/livres selon des critères de valeur et de conservation.

L'inscription est annuelle et gratuite pour les chevillais ainsi que pour toute personne non chevillaise scolarisée à Chevilly-Larue ou employée de la ville de Chevilly-Larue.

Le tarif d'inscription pour les non chevillais est un forfait famille annuel de 15 €.

Tarif appliqué au renouvellement de l'inscription de l'adhérent.

Les imprimantes mises à la disposition du public permettent la gratuité des impressions dans la limite de 14 pages/semaine/personne.

EDUCATION

Préinscription nécessaire :

La fréquentation aux activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueil au centre de loisirs des mercredis et vacances scolaires) est assujettie à une préinscription pour permettre à la direction de l'éducation de prévoir au plus près les besoins en personnels encadrant notamment.

Par conséquent, en l'absence de préinscription à ces activités, une surfacturation correspondant au tarif plafond de l'activité concernée est appliquée. Cette surfacturation prend fin à la régularisation de la préinscription.

Gestion des absences aux activités :

Une fois la préinscription annuelle effectuée pour ces activités, les parents peuvent modifier les jours d'inscription de leur enfant en fonction de leurs besoins : avant le 25 de chaque mois pour les activités du mois suivant.

En cas de défaut d'inscription ou d'inscription hors des délais indiqués : l'activité concernée sera facturée au quotient non inscrit.

En cas d'inscription non honorée et non justifiée par un certificat médical : une surfacturation au tarif plafond de l'activité concernée est appliquée à partir du 3^{ème} jour d'absence (les deux premiers jours seront facturés au tarif habituel de l'activité).

I. ENFANCE

Réduction tarifaire de 20% accordée sur le prix indiqué ci-après pour le 2^{ème} enfant, et de 30% à partir du 3^{ème} enfant, pour les tarifs accueils péri et extrascolaires.

Tarifs spécifiques après 19 h 00 :

En cas de départ de l'enfant entre 19h et 19h15, une facturation de 2,80 € sera appliquée.

En cas de départ de l'enfant après 19h15, une facturation de 32 € sera appliquée.

A. Accueils extrascolaires

1. Centres de loisirs – vacances (Tarifs journaliers)

Vacances (8h)		Vacances (4h)	
Q1	0,95 € à 2,53 €	Q1	0,47 € à 1,27 €
Q2	2,57 € à 3,64 €	Q2	1,29 € à 1,82 €
Q3	3,64 € à 5,12 €	Q3	1,82 € à 2,56 €
Q4	5,16 € à 6,42 €	Q4	2,58 € à 3,21 €
Q5	6,42 € à 7,85 €	Q5	3,21 € à 3,93 €
Q6	7,91 € à 8,57 €	Q6	3,95 € à 4,29 €
Plafond	8,57 €	Plafond	4,29 €
Non inscrit	10,14 €	Non inscrit	5,07 €
Sans quotient	10,14 €	Sans quotient	5,07 €
Hors commune	10,14 €	Hors commune	5,07 €

Pour un accueil en demi-journée, le tarif centre de loisirs est divisé par deux.

2. Accueils du matin et du soir - vacances (Tarifs par accueil commencé avant 8h30 ou après 17h30)

Accueil matin et (ou) soir (1 heure)		Accueil matin et (ou) soir (2 heures)	
Q1	0,11 € à 0,31 €	Q1	0,23 € à 0,64 €
Q2	0,32 € à 0,45 €	Q2	0,66 € à 0,92 €
Q3	0,45 € à 0,64 €	Q3	0,92 € à 1,28 €
Q4	0,66 € à 0,80 €	Q4	1,29 € à 1,61 €
Q5	0,80 € à 0,98 €	Q5	1,61 € à 1,97 €
Q6	0,99 € à 1,07 €	Q6	1,98 € à 2,14 €
Plafond	1,07 €	Plafond	2,14 €
Non inscrit	1,27 €	Non inscrit	2,53 €
Sans quotient	1,27 €	Sans quotient	2,53 €
Hors commune	1,27 €	Hors commune	2,53 €

3. Tarifs applicables pour la navette (enfants des écoles élémentaires P.M. Curie et L. Pasteur : vacances scolaires)

Navette		
Q1	0,11 € à	0,31 €
Q2	0,32 € à	0,45 €
Q3	0,45 € à	0,64 €
Q4	0,66 € à	0,80 €
Q5	0,80 € à	0,98 €
Q6	0,99 € à	1,07 €
Plafond		1,07 €
Non inscrit		1,27 €
Sans quotient		1,27 €
Hors commune		1,27 €

En cas de départ après 18h, après l'arrivée de la navette, une facturation de 2,80 € sera appliquée.

B. Accueils périscolaires

1. Centre de loisirs – mercredis (Tarifs journaliers)

Voir grilles tarifaires Centres de loisirs – vacances.

Pour un accueil en demi-journée, le tarif centre de loisirs est divisé par deux.

2. Accueil du matin et du soir pendant les périodes scolaires (Tarifs par accueil commencé avant 8h20 ou après 16h30)

Accueil matin et (ou) soir		
Q1	0,23 € à	0,64 €
Q2	0,65 € à	0,92 €
Q3	0,93 € à	1,35 €
Q4	1,36 € à	2,01 €
Q5	2,02 € à	2,55 €
Q6	2,56 € à	2,76 €
Plafond		2,76 €
Non inscrit		3,28 €
Sans quotient		3,28 €
Hors commune		3,28 €

3. Pour les accueils de loisirs soir élémentaires (période scolaire et hors mercredis : tarifs à la présence et par enfant)

Pour 1 enfant : 1,70 €

Pour 2 enfants et plus : 1,60 €

4. Tarifs applicables pour la navette (enfants des écoles élémentaires P.M. Curie et L. Pasteur : les mercredis pendant les périodes scolaires)

Navette		
Q1	0,11 € à	0,31 €
Q2	0,32 € à	0,45 €
Q3	0,45 € à	0,64 €
Q4	0,66 € à	0,80 €
Q5	0,80 € à	0,98 €
Q6	0,99 € à	1,07 €
Plafond		1,07 €
Non inscrit		1,27 €
Sans quotient		1,27 €
Hors commune		1,27 €

En cas de départ après 18h, après l'arrivée de la navette, une facturation de 2,80 € sera appliquée.

5. Études surveillées (Tarifs mensuels et par enfant)

Pour 1 enfant : 28.15 €

Pour 2 enfants et plus : 24.95 €

Fréquentation inférieure ou égale à 8 fois : 2 € la séance

Cas particulier du mois de juillet : tarif unitaire de 2 €

II. RESTAURATION

A. Restauration scolaire (Tarifs par repas)

Restauration		
Q1	0,51 € à	1,00 €
Q2	1,01 € à	1,60 €
Q3	1,61 € à	2,30 €
Q4	2,31 € à	2,92 €
Q5	2,93 € à	3,26 €
Q6	3,27 € à	3,50 €
Plafond		3,50 €
Non inscrit		8,04 €
Sans quotient		8,04 €
Hors commune		8,04 €

Une réduction de 50% est appliquée au tarif ci-dessus pour un enfant accueilli en restauration scolaire dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

B. Restauration municipale

Pour le personnel communal, le prix du repas est fixé à 2,70 €, qu'il soit pris au restaurant du groupe scolaire Pasteur ou livré aux personnels sur site. Le tarif de la boisson est fixé à 0,60 € et le café à 0,30 €.

Un tarif extérieur est fixé à 6 € pour le repas, 2 € pour la boisson et 1 € pour le café.

Pour les enseignants, le prix du repas est déterminé en fonction de leur indice :

Indice inférieur ou égal à 534 : 3,71 €

Indice supérieur à 534 : 5 €

Un tarif aux sections sportives de l'association « ELAN » est fixé à 2,71 €.

III. ENSEIGNEMENT

A. Classes de cirque et activité poney (Tarifs par session)

Classes de cirque ou poney		
Q1	10,80 €	à 11,82 €
Q2	11,83 €	à 20,93 €
Q3	20,94 €	à 27,96 €
Q4	27,97 €	à 34,78 €
Q5	34,79 €	à 40,95 €
Q6	40,96 €	à 45,77 €
Plafond		45,77 €
Sans quotient		58,06 €
Hors commune		58,06 €

En cas d'annulation du participant à l'activité, celle-ci sera néanmoins facturée au tarif plafond.

B. Classes d'environnement (Tarifs journaliers)

Classes d'environnement		
Q1	6,46 €	à 12,86 €
Q2	12,87 €	à 17,65 €
Q3	17,66 €	à 22,39 €
Q4	22,40 €	à 27,35 €
Q5	27,36 €	à 31,20 €
Q6	31,21 €	à 33,92 €
Plafond		33,92 €
Sans quotient		38,49 €
Hors commune		39,26 €

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-dessus à partir du 2^{ème} enfant partant en classe d'environnement.

C. Frais de scolarité

Participation 2022/2023 : 614 €

D. Séjour de vacances, mini séjour et séjour jumelage

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-après à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé indifféremment par le service Enfance ou par le service Jeunesse sur la même période.

	TARIFS	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Plafond	50%	
Sans Quotient	80%	
Hors Commune	100%	

SPORTS

A. Terrains d'entraînement ou gymnases pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs
Diurne	61,00 €
Nocturne	74,60 €

B. Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises

Séance (n'excédant pas deux heures)	Tarifs
Club ou CE local	1 051,60 €
Club Hors Commune	1 472,90 €

C. Compétitions sur stabilisé ou en gymnase pour les associations, clubs ou entreprises non chevillaises

Forfait annuel de 180 €

D. Tennis

Courts	Tarifs
Par heure / Courts couverts	13,70 €
Par heure / Cours extérieurs	8,40 €

E. Locations des gymnases aux collèges et lycées

Lycées : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %, sur le coût horaire de l'installation.

Collèges : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de + 1 %, sur le coût horaire de l'installation.

F. Réductions tarifaires

Les réductions tarifaires applicables pour l'éveil sportif, l'école de natation, l'aquagym et les bébés dans l'eau sont les suivantes :

25% pour le 2^{ème} membre de la famille ou 2^{ème} activité,
50% pour le 3^{ème} membre de la famille ou 3^{ème} activité,
70% à partir du 4^{ème} membre de la famille ou 4^{ème} activité.

G. Ecole de natation, aquagym et bébés dans l'eau

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle			
Q1	20%	à	35%
Q2	35%	à	42%
Q3	42%	à	50%
Q4	50%	à	62%
Q5	62%	à	70%
Q6	70%	à	80%
Plafond	80%		
Sans Quotient	85%		
Hors Commune	100%		

H. Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs
Tarif plein à la séance (adultes)	3,60 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes) chevillais	25,10 €
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes) hors chevillais	32,50 €
Tarif réduit à la séance pour les - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés, Téléthon, Unicef	2,60 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	16,40 €
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus) hors chevillais	22,00 €
Carte d'abonnement annuel (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	107,10 €
Carte d'abonnement annuel hors chevillais accessible à tous (valable 1 an à compter de sa date d'achat)	117,60 €
Carte d'abonnement magnétique	2,10 €
Location d'aquabike (30 minutes)	5,00 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse)	57,90 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse)	48,90 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif plein incluse) hors chevillais	65,10 €
Abonnement 10 locations d'aquabike (entrée piscine tarif réduit incluse) hors chevillais	54,60 €
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5,00 €
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	84,00 €
Tarif annuel COS 1 séance (activité municipale)	72,10 €
Tarif annuel COS 2 séances (activité municipale) - 25 %	126,20 €
Tarif annuel COS 3 séances (activité municipale) - 50 %	162,20 €
Tarif trimestriel CNRS (pour 1 activité/1 séance/semaine)	69,70 €
Gratuité en cas de personnel régisseur absent	
Gratuité accompagnateur handicapé	
Gratuité pour les - de 4 ans	

Adhérents COS : en cas de places disponibles pour une inscription en cours d'année, la cotisation sera trimestrielle au tarif de 25 € pour 1 séance, 45 € pour 2 séances et 55 € pour 3 séances.

I. Nuit de l'eau, animations ponctuelles et triathlon

Application du tarif réduit d'entrée à la piscine soit 2,50 €

Animation ponctuelle sur la piscine (en dehors de la nuit de l'eau) : 5 €

Triathlon :

- Course loisirs	2 €		
- Course XS (individuel ou relais)		<u>Chevillais</u>	licencié 9 €
			non licencié 11 €
		<u>Non Chevillais</u>	licencié 11 €
			Non licencié 13 €

JEUNESSE

I. ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

A. Cotisation forfaitaire annuelle

Le Service Municipal de la Jeunesse propose un Accueil Collectif des Mineurs (ACM) pour les 11/17 ans.

L'Espace Collégiens accueille les jeunes âgés de 11 à 14 ans.

L'Espace Lycéens accueille les jeunes âgés de 15 à 17 ans.

L'accueil a lieu sur les temps périscolaire, les mercredis et les samedis et sur les temps extrascolaires (pendant les vacances scolaires).

Une cotisation forfaitaire annuelle de 5 € est demandée pour chaque jeune inscrit comme le stipule la convention d'objectifs et de financement – ALSH Adolescents N° 133640 signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Ville en date du 14 avril 2021 dans son article 4. Les engagements du gestionnaire et plus précisément à l'alinéa 4.2 Au regard du public « *une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées* ».

La période couverte par l'adhésion va du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

B. Activités pédagogiques

Le Service Municipal de la Jeunesse propose des activités auprès d'organismes de loisirs, des sorties à la demi-journée ou à la journée. Une participation correspondant au **tiers du coût de la prestation** est demandée.

Le SMJ propose également des stages multi-activités thématiques (sport, culture, développement durable-éco-citoyenneté, cirque, hip hop, sciences et techniques....) en partenariat avec d'autres services ou autres institutions et associations. Le stage dure une semaine. Le tarif est fixé **au tiers du coût des prestations** par inscrit.

Pour les stages multisports (en partenariat avec le Service des Sports et l'association multisports l'ELAN) : 6.00 € pour la session par inscrit.

II. SEJOURS & MINI-SEJOURS

A. Séjours hiver / Séjours été et Mini-séjours construits avec et par les jeunes

Le tarif applicable se détermine comme suit : 33,33% du coût de revient supporté par la ville (coût du transport inclus sur la base du prix des transports en commun) arrondi à l'euro supérieur.

B. Séjours hiver / Séjours été et Mini-séjours achetés

Le tableau ci-après indique la fourchette de prix du séjour en % pour une tranche de quotients donnée.

	TARIFS		
Q1	20%	à	24%
Q2	25%	à	29%
Q3	30%	à	34%
Q4	35%	à	39%
Q5	40%	à	44%
Q6	45%	à	50%
Plafond	50%		
Sans Quotient	80%		
Hors Commune	100%		

Une réduction de 25% est accordée à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé par la commune sur la même période.

III. ACTIVITES

A. Studio de répétition

	Forfait 2 h	Forfait 10 h	Forfait 20 h	Forfait 30 h
Chevillais	5,30 €	20,90 €	38,60 €	58,30 €
Hors Commune	10,50 €	42,80 €	78,10 €	110,40 €

Un chèque de caution de 150 € est demandé lors de l'inscription

B. Pole jeunes adultes

Une participation de 50% est demandée aux usagers pour les frais concernant la billetterie. La prise en charge maximum par le SMJ pour un billet s'élève à 75 €.

C. Ateliers Cirque

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle	
Q1	9,00% à 15,80%
Q2	15,80% à 19,20%
Q3	19,20% à 22,60%
Q4	22,60% à 28,20%
Q5	28,20% à 31,60%
Q6	31,60% à 36,20%
Plafond	36,20%
Sans Quotient	38,40%
Hors Commune	100%

D. Ateliers Hip-Hop

Le tableau indique la fourchette de taux d'effort appliqué au coût de revient de la prestation facturée à la ville pour une tranche de quotient donnée.

Participation trimestrielle	
Q1	6,60% à 11,60%
Q2	11,60% à 14,10%
Q3	14,10% à 16,60%
Q4	16,60% à 20,70%
Q5	20,70% à 23,20%
Q6	23,20% à 26,50%
Plafond	26,50%
Sans Quotient	28,20%
Hors Commune	100%

Un tarif adulte de 51.50 € est fixé pour les ateliers.

Une réduction tarifaire de 25% s'applique lorsqu'un 2^{ème} enfant est inscrit à un même atelier ou à un des deux ateliers.